

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 24 Juin 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 24 Juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

21

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMINETTE - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. RAKOUB - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés :

8

A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR - M. SOILIH IHI représenté par D. ATIG - Y. ITOUA représentée par F. OGBI - C. RENKLICAY représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY - S. GAUBIER représenté par S. GIBERT - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents :

6

P. TROADEC - L. HERGAUX - C. M'PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL - 2019 - 0082 : « *Subvention au titre des Contrats Culturels de Territoires (CCT) 2019* ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par loi n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant sur la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu la délibération du Conseil Départemental 2016-02-0023 du 27 juin 2016 « Le Département, acteur du rayonnement culturel de son territoire - une politique culturelle pour tous »,

Vu la délibération du Conseil Départemental 2017-02-0021 du 13 novembre 2017 adoptant le plan départemental du développement de la lecture publique de 2018 à 2022,

Vu la délibération du Conseil Départemental 2018-02-0003 du 26 mars 2018 adoptant le plan départemental de préservation et de valorisation du patrimoine 2018-2021,

DEL – 2019 - 0082

Vu la délibération du Conseil Départemental 2018-02-0014 du 24 septembre 2018 adoptant le plan départemental d'éducation artistique et culturelle et le schéma départemental des enseignements artistiques 2018-2022.

Considérant la volonté de développer et soutenir un projet culturel structurant pour la Collectivité, qui s'inscrit comme un vecteur essentiel dans l'émancipation et l'épanouissement des habitants et un programme d'actions culturelles,

Considérant l'accord du Conseil Départemental de financer en 2019 « L'académie de cirque, la Yourte des Frères Kazamaroffs » pour 12 000,00 €, dans le cadre du Contrat Culturel de Territoire.

Délibère, et,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de Contrat Culturel de Territoire au titre de 2019 et tous les documents s'y rapportant.

Atteste que les opérations budgétaires correspondantes, en dépenses et en recettes, seront retraduites dans le budget principal de la Commune.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : **Pour :** 27
Ne prennent pas part au vote : 2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE).

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 27 JUIN 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 27 JUIN 2019